



## Toutes les prises ne sont pas reliées à la terre

Par **richie**, le **27/08/2013** à **17:28**

Bonjour,

nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de prises n'étaient pas reliées à la terre. Par contre, les caches prises sont trompeurs car ils laissent supposer que ce sont des prises de terre. Dans les pièces "d'eau" (cuisine, sdb), la terre y est mais pas dans le salon ni les chambres.

Est ce que je suis bien assuré en cas de problème (car je ne suis pas censé être au courant) ? Dois-je obliger les propriétaires à faire le nécessaire ?

Dans les pièces "d'eau" (cuisine, sdb), la terre y est mais pas dans le salon ni les chambres.

Merci de votre réponse.  
Cordialement.

Par **youris**, le **27/08/2013** à **18:02**

bjr,

votre appartement doit être aux normes existantes à l'époque de sa construction.

il n'existe pas en la matière de normes rétroactives, d'ailleurs il existe beaucoup d'immeubles sans prise de terre.

si les prises de courant avec terres existent dans les pièces humides, vous ne pouvez contraindre votre propriétaire à installer des PC avec terre dans toutes les pièces.

il n'y a pas d'obligation de diagnostic électricité pour les locations.

cdt

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **18:40**

Bonsoir,

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous youris.

Si le logement est ancien, il est vrai que la terre n'est obligatoire (pour raison de sécurité) que dans les pièces d'eau (cuisine et salle d'eau).

En revanche, là où les prises ne sont pas reliées à la terre, il est interdit d'installer des prises avec prise de terre (prises 2 pôles + terre), il devrait y avoir des prises 2 pôles sans prise de terre. En effet, il est formellement interdit d'avoir une prise avec prise de terre non reliée à la terre.

Le locataire pourra demander au bailleur une mise en conformité, soit raccordement à la terre de ces prises, soit changement de prises pour des 2 pôles sans terre.

Image not found or type unknown



Par **youris**, le **27/08/2013 à 22:47**

effectivement, il n'y a pas lieu de mettre des prises avec terre si la terre n'est pas raccordée.

Par **janus2fr**, le **28/08/2013 à 07:35**

Ce n'est pas qu'il y a pas lieu, c'est que c'est tout simplement interdit !

Par **richie**, le **31/08/2013 à 20:18**

merci beaucoup pour vos réponses.

Richie

Par **Vigso**, le **31/01/2017 à 14:55**

C'est interdit parceque trompeur ou dangereux ? Je pense là aux chambres et salons.

Par **Manouwan**, le **04/07/2017 à 10:13**

j'ai ce cas sur une des prises de mon salon, donc la réponse m'intéresserait aussi... est ce interdit parce que dangereux?

**Bonjour,**

**Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires (voir les conditions générales d'utilisation) !**

**Merci pour votre attention...**

Par **janus2fr**, le **04/07/2017 à 10:24**

C'est interdit parce que trompeur, donc dangereux.  
Croyant qu'il y a la terre, vous pouvez être amené à brancher dans cette prise un appareil nécessitant réellement la terre.

Par **Manouwan**, le **05/07/2017** à **15:28**

bonjour, merci pour votre précision. l'électricien passe ce soir, je vais lui demander de tout bien vérifier histoire d'être en sécurité. bonne journée.